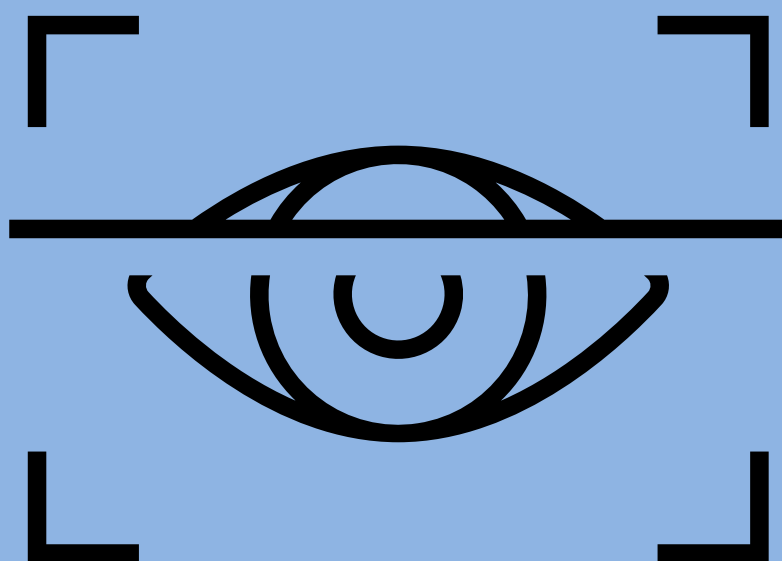


# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DU BOURGMESTRE

pour l'exercice d'activité de **gardiennage** par les membres effectifs de l'association ou les personnes qui présentent un lien effectif et manifeste avec l'association



## L'organisateur reste toujours responsable de la sécurité de l'événement qu'il organise.



Remplissez **les 4 points** du formulaire<sup>1</sup> en complétant les cases en lettre capitale (si écriture manuscrite), le dater, le signer et le transmettre à l'administration communale à l'adresse électronique : [guichet.planu@peruwelz.be](mailto:guichet.planu@peruwelz.be) ou par courrier à Administration communale – Guichet PlanU – rue Albert I<sup>er</sup> 35 – 7600 Péruwelz

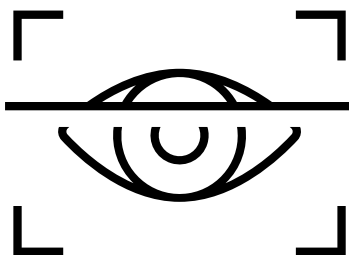


### Dans quel délai faut-il introduire la demande ?

Le délai est de **3 mois**.



**Ce formulaire devra être obligatoirement joint à celui relatif aux événements publics intitulé : « Formulaire de demande d'autorisation relatif à l'organisation d'un événement public »**



### **Protection des données :**

*Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement, destiné à assurer le suivi de votre demande et constituer le dossier administratif. Ces données seront conservées conformément aux modalités légales et réglementaires.*

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez de droits sur les données vous concernant. Pour plus d'information : [www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)  
Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à [dpo@peruwelz.be](mailto:dpo@peruwelz.be) ou Administration communale-DPO, rue Albert I<sup>er</sup> n° 35 à 7600 Péruwelz.*

<sup>1</sup> Demande dans le cadre de l'article 24 de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière

## 1. DONNÉES RELATIVES A L'ÉVÉNEMENT

### 1.1 Nom de l'événement :


### 1.2 Description

Description précise de la nature de l'événement :


### 1.3 Lieu

Adresse (+ nom éventuel du lieu) :


Date de début : Heure       (jour / mois / année)

de début :   h

Date de fin :       (jour / mois / année)

Heure de fin :   h

## 2. DONNÉES CONCERNANT L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

### 2.1 Association organisatrice

Nom :

N° d'entreprise BCE :

Adresse (uniquement en l'absence de numéro d'entreprise BCE)

Rue :

N° :  Boîte :  Code Postal :

Localité :

## 2.2 Responsable de l'association organisatrice

Nom :

Prénom :

N° de registre national :  -

Si la personne ne dispose pas d'un numéro de registre national, il convient de compléter le numéro bis si la personne dispose d'un tel numéro (numéro tel que visé à l'article 4, §2, 3ème alinéa, de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-Carrefour de la Sécurité sociale).

Téléphone :

Tél. portable :

Adresse mail :

## 2.3 Outre les membres effectifs et les personnes qui présentent un lien effectif et manifeste avec cette association, l'association envisage-t-elle de faire également appel aux services d'une entreprise de gardiennage pour l'événement occasionnel concerné ?

Cochez la case :

OUI  NON

Si **OUI**, précisez :

le nom de cette entreprise de gardiennage :

<input type="text"/>
<input type="text"/>

le nom de la personne de contact de cette entreprise de gardiennage :


le nombre total d'agents de gardiennage prévus :

**3. DONNÉES RELATIVES AUX PERSONNES QUI SERONT AFFECTÉES PAR L'ASSOCIATION A L'EXERCICE D'ACTIVITÉS DE GARDIENNAGE**

(membres effectifs et/ou personnes qui présentent un lien effectif et manifeste avec l'association)

**3.1 Personnes qui exercent des activités de gardiennage pour l'association**

**a)**

Nom :

Prénom :

N° de registre national :  -

Si la personne ne dispose pas d'un numéro de registre national, il convient de compléter le numéro bis si la personne dispose d'un tel numéro (numéro tel que visé à l'article 4, §2, 3ème alinéa, de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-Carrefour de la Sécurité sociale).

Lien avec l'association :

Profession :

**b)**

Nom :

Prénom :

N° de registre national :  -

Lien avec l'association : 


Profession : 


**c)**

Nom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de registre national : 

										-									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lien avec l'association : 


Profession : 


**d)**

Nom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de registre national : 

										-									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lien avec l'association : 


Profession : 


**e)**

Nom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de registre national : 

										-									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lien avec l'association : 








vue d'assurer le déroulement sûr et fluide de l'événement ou du lieu de danse occasionnel ;

- Les personnes qui exercent des activités de gardiennage ne peuvent les exercer que sporadiquement (par conséquent, les agents de gardiennage professionnels ne peuvent pas être déployés par le biais du régime d'association lui-même) ;
- Elles ne peuvent le faire que gratuitement, sans percevoir d'avantage en nature ni de pourboire ;
- Une autorisation du Bourgmestre a été obtenue après avis du chef de corps de la police locale ;
- Les personnes affectées aux activités de gardiennage doivent répondre aux conditions relatives aux personnes visées à l'article 61 de la loi réglementant la sécurité privée et particulière, à l'exception des points 4°, 7° et, pour autant qu'elles aient leur résidence principale légale en Belgique depuis au moins trois ans, du 2°.



**Les activités de gardiennage exercées dans le cadre du régime associatif ne peuvent être exercées que pour le compte propre de l'association (par conséquent, il n'est pas possible d'offrir des services de gardiennage à des tiers ou d'exécuter des activités de gardiennage pour des tiers via ce système).**

---

#### **REMARQUES :**

Ce formulaire devra être obligatoirement joint à celui relatif aux événements publics intitulé : « Formulaire de demande d'autorisation relatif à l'organisation d'un événement public ».

---

L'organisateur déclare avoir complété sincèrement et en toute objectivité les questions susmentionnées ainsi que les annexes et supporte l'entière responsabilité des réponses fournies.

Fait à 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(jour / mois / année)

Le 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature,

---

**Note :**

- L'original du présent formulaire de demande doit être adressé au Bourgmestre ;
- Une copie doit être simultanément transmise au SPF Intérieur via l'adresse mail [spvcontrole@ibz.fgov.be](mailto:spvcontrole@ibz.fgov.be).

---

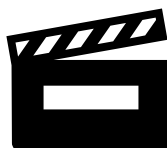
**Cadre réservé à l'administration communale**

Passage en réunion de coordination sécurité à prévoir (*OUI / NON*) :

Si oui, date prévue :

Le dossier est-il complet (*OUI / NON*) :

---



**L'organisateur reste toujours responsable de la sécurité de l'événement qu'il organise.**